

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, M. PACCOUD Christian, M. LAMPS Arnaud, Mme MERLE Fabienne, M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric, M. MANIGAND Hervé

Excusés : M. CHARVET Thierry, Mme HULEUX Cindy, Mme PALLOT Irène – Absent : M. DURAND Paul

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2023.

2 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL

Maxime CAILLEAU apprenti au sein de la collectivité a obtenu son CAPA de jardinier/paysagiste. Sa période d'apprentissage se terminera le 19 septembre 2023. L'objectif de son accueil au sein de l'équipe technique est atteint : Maxime a obtenu son diplôme, il est formé au poste d'agent des services techniques et il pourrait éventuellement être proposé au remplacement d'un agent proche de son départ en retraite. Compte-tenu des travaux à réaliser et de son expérience acquise au cours de ces 2 années d'apprentissage, il pourrait être envisagé de le recruter, en CDD sur un emploi non permanent, à temps complet, en qualité d'adjoint technique, à compter du 20/09/2023 et jusqu'au 30/09/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la création à compter du 20 septembre 2023, d'un emploi non permanent pour faire face aux travaux à réaliser, dans le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la période du 20 septembre 2023 au 30 septembre 2024 inclus.

- **DIT** que la durée de travail hebdomadaire annualisée sera de 35 H 00/semaine.

- **DIT** que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement, indice majoré 361.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

- **DIT** que le tableau des emplois sera modifié.

Compte-tenu que l'Etat maintient les aides au recrutement d'apprenti, la question s'est posée de savoir si la commune renouvelait cette formation au sein de son équipe technique. Il a été décidé en réunion d'adjoints de revoir ce projet à la rentrée scolaire 2024/2025.

Mme le Maire précise que l'accueil d'un jeune stagiaire fin juin aux services techniques s'est parfaitement déroulé. Son léger handicap ne l'a pas empêché de parfaitement s'intégrer et il est possible qu'il sollicite à nouveau une période de stage au sein de la commune de Grièges qui l'accueillera de bon gré.

La commune s'est également inscrite auprès du Centre de Gestion de l'Ain pour accueillir pendant 5 semaines fin 2023 une stagiaire au métier de secrétaire de mairie.

3 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SURVEILLANCE PENDANT LE TEMPS MERIDIEN HORS SCOLAIRE

Mme le Maire rappelle qu'en septembre 2022, 2 enfants en situation de handicap ont été accueillis au groupe scolaire. Une AESH les a accompagnés en classe. Toutefois l'accompagnement au restaurant scolaire et pendant la pause méridienne doit être assuré par la commune de résidence. Concernant l'un de ces enfants dont le handicap est plus lourd, son accompagnement a été assuré par une employée de

la mairie, dans un premier temps, puis un employé du restaurant scolaire pour assurer la surveillance des élèves pendant le repas.

A la rentrée scolaire 2023 cet enfant sera accueilli en classe spécialisée ULIS à Thoisy. La mairie de Thoisy n'ayant pas de personnel disponible, la commune a sollicité l'ADAPA qui mettra deux personnes à disposition et qui se relayeront, 4 H 00 par semaine, à raison de 2 H 00 le lundi et 2 H 00 le jeudi. La pause méridienne s'étale de 11 H 30 à 13 H 30.

La facturation sera établie à l'ordre de la mairie de Grièges à raison de 28.50 €/H correspondant au tarif actuel à taux plein.

Le coût annuel prévisionnel s'élèvera à : 4 h 00 * 28.50 € = 114 € * 36 semaines scolaires = 4 104 €
Une convention sera établie par l'ADAPA en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la prise en charge financière des frais de surveillance d'un enfant de Grièges, dispensée par l'ADAPA, pendant le temps méridien hors scolaire, à l'école de Thoisy, classe ULIS, pour l'année scolaire 2023/2024.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ADAPA

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal sur le compte 6218.

4 - DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS n° 03/2023

Madame le Maire informe le conseil municipal que certains crédits n'ont pas été suffisamment provisionnés au budget 2023, il convient d'établir une décision modificative de crédits ainsi qu'il suit :

Compte	Désignation	Prévision budgétaire	Décision modificative
Section d'investissement - Dépenses			
2128	Autres agencements de terrains	37 900,00	- 360,00
2152	Installations de voirie	3 000,00	360,00
Total des dépenses d'investissement		40 900,00	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la décision modificative de crédits n° 03 de l'exercice 2023.

5 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

M. CUERQ :

Cimetière : les travaux de réfection des allées sont terminés pour cette année, le résultat est très satisfaisant.

Les cuves de récupération des eaux pluviales sont installées et raccordées pour l'arrosage au cimetière, le réseau d'adduction d'eau est dévié. Le puits sous le réservoir des anciens ateliers municipaux est remis en service. Il permet l'arrosage des bacs à fleurs sur le secteur de la mairie. L'arrosage au goutte à goutte Place de l'Eglise est également remis en service avec l'eau de pluie.

Les fontaines de la mairie ne disposent pas de système de filtration. Le devis reçu étant prohibitif, une solution alternative est en cours de recherche.

Les travaux de voirie et d'assainissement des eaux pluviales sont terminés pour cette année.

Restaurant scolaire : un store a été remplacé et l'adoucisseur a été mis en service. Un contrat d'entretien sera à établir dès l'an prochain.

Groupe scolaire : une consultation sera lancée très prochainement pour le remplacement de l'éclairage des salles de classes.

Logement social : afin de favoriser la reprise des travaux (stoppés par manque de personnel au sein de l'entreprise du plaquiste), le décollage du papier peint pourrait être effectué par la mairie. M. CUERQ lance un appel aux élus disponibles au cours des 2 prochaines semaines. Mmes SANJUAN et FILET, MM. PACOUD, BOUQUET, LORIN, BONNOT et CUERQ se rejoindront le mercredi matin 2 août prochain.

Des travaux de serrurerie ont été réalisés sur différentes portes par l'entreprise NICOLLET

Une des cloches de l'église ne fonctionnait plus. Des travaux ont été réalisés par le campaniste.

M. BONNOT :

City-stade : les travaux prévus cette année sont réalisés. Une réflexion est en cours pour la fabrication des supports des voiles d'ombrage.

Fichier Population : une mise à jour de ce fichier sera réalisée le mois prochain en collaboration avec Mme SANDRIN.

Décoration de Noël : le matériel commandé a été réceptionné.

Course de solex le 26 août 2023 : un appel est lancé aux bonnes volontés pour venir aider au cours de cette journée, entre 8 et 19 H 00.

Logiciel cimetière : toutes les photos ont été intégrées et les rectifications réalisées.

Au sujet de ce logiciel, Mme le Maire rappelle l'embauche d'Alizée COULAS, qui a effectué un travail remarquable, au-dessus des espérances de la commune. En plus de l'enregistrement des concessions, les photos ont été insérées et les scans des documents administratifs réalisés. Un remerciement particulier lui sera fait à l'occasion de son dernier jour de travail, ce vendredi. Toutefois, beaucoup d'erreurs ont été relevées sur le plan établi par le géomètre à qui il sera demandé d'effectuer la rectification.

Mme FILET : l'entretien des équipements du restaurant scolaire a été réalisé. Au cours du conseil d'école il a été signalé que les élèves ont « sorti » leur premier compost dispersé dans leur jardinet. Une sortie scolaire à Mâcon a été organisée à vélo. Les enseignantes sollicitent l'installation d'une douche dans les locaux scolaires.

M. LORIN : la CUMA de Biziat est sollicitée pour entretenir le terrain dans les jeunes peupleraies. La commune ne disposant pas du matériel adapté, demandera également à la CUMA de réaliser des travaux d'élagage.

Ce jour, une rencontre a eu lieu avec un technicien du Syndicat Veyle Vivante qui travaille pour la Communauté de Communes à l'établissement d'un schéma directeur des haies, la Commune de Grièges étant commune test.

La rencontre annuelle avec les agriculteurs est prévue demain, le 26/07. Il leur sera demandé leur aide afin d'organiser le transport des matériaux pour la réfection des chemins.

Suite à la proposition de l'Etat, un inventaire des ponts de la commune est en cours de réalisation afin de réaliser leur diagnostic (s'ils remplissent les critères exigés).

Mme SANDRIN : un premier projet de nettoyage des immobilisations est réalisé. Une rencontre est prévue le 27/07 avec la Conseillère aux Décideurs Locaux afin d'aborder ce sujet et le passage à la M57.

L'élaboration du bulletin municipal suit son cours.

Mme SANJUAN : la réorganisation des tournées du SMIDOM une semaine sur deux est en œuvre sur tout le territoire de la collecte. Une réflexion est en cours au sujet de la baisse des tarifs et la diminution du nombre de levées avec 6 passages annuels. Beaucoup d'erreurs de tri sont relevées au niveau des points d'apports volontaires. Un projet d'installation de caméras à l'intérieur des bacs est en cours d'étude afin d'éviter les amendes lors de la revente des déchets.

La déchetterie de St-Jean-sur-Veyle sera fermée pour travaux de mise aux normes du 28/08 au 23/12/2023. La population sera invitée à se rendre à la déchetterie de Vonnas où les horaires d'ouverture seront élargis.

En collaboration avec Mme FILET et M. CUERQ, le tri au groupe scolaire et à la mairie sera amélioré. L'installation d'une poubelle est de nouveau réclamée au terrain de pétanque.

Mme le Maire présente le rapport annuel du SMIDOM auquel 33 communes adhèrent soit 45 000 habitants. La valorisation des déchets verts, des biodéchets et le compostage sont plébiscités. Une subvention peut être accordée pour l'acquisition d'un broyeur.

6 – QUESTIONS DIVERSES :

Mme le Maire informe de la fermeture du pont de Crêches/Saône pendant 2 semaines en septembre prochain suite à des travaux à la station d'épuration. L'accès à la commune de Crêches/Saône sera possible en empruntant les ponts de Thoisseu ou Mâcon. L'accès au restaurant et au camping sera maintenu. Ensuite, pendant 4 mois, seule la bretelle d'accès à la zone des Bouchardes sera fermée.

Voie bleue : le personnel technique ira prochainement réaliser un entretien et couper l'ambrosie et les chardons sur les zones du ressort de la commune (hors route départementale n°51).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

La secrétaire de séance
Catherine SANJUAN

Le Maire,
Annick GREMY

